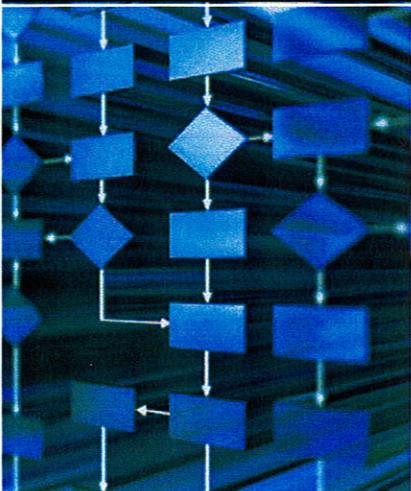


Rapport annuel 2008-2009



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.
Ordre des technologues professionnels du Québec
Tirage : 350
Reproduction autorisée avec la mention de la source

Mission

Fondé en 1927 et reconnu par l'Office des professions du Québec le 10 septembre 1980, la mission de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) est de promouvoir et assurer la compétence des technologues professionnels dans l'intérêt public.

Orientations

Assurer l'efficacité des mécanismes de protection du public, promouvoir la compétence professionnelle de ses membres et assurer le développement organisationnel de l'Ordre.

Titre réservé

L'OTPQ confère à ses membres le titre réservé de technologue professionnel, (T.P. ou T.Sc. A), après l'obtention d'un diplôme d'études collégiales agréé dans un domaine des sciences appliquées ou du génie. Véritable marque de professionnalisme, ce titre témoigne de l'engagement des technologues à suivre des normes déontologiques strictes et à assumer la responsabilité de l'exécution du travail pour lequel ils et elles ont été formés.

Compétences

Effectuer des travaux de nature technique relevant de sa compétence, selon des procédés, des méthodes et des normes reconnues. Sa formation de niveau collégial lui permet de produire des plans et des devis, d'analyser des données, de vérifier et de modifier des procédés, de contrôler la qualité, de vérifier, de surveiller et d'entretenir des systèmes, ainsi que de gérer des projets. En tant que responsable de la réalisation, il est le relais obligatoire entre la recherche et le développement des nouvelles technologies et leurs applications dans l'industrie.

Secteurs technologiques

Les technologues professionnels œuvrent dans une multiplicité de domaines tels que : génie électrique, génie civil, travaux publics, mécanique du bâtiment, architecture, agroalimentaire, géomatique, foresterie, transformation du bois, pâtes et papier, informatique, chimie, pêche, mécanique, métallurgie, minéralurgie, aéronautique, aménagement du territoire, sciences naturelles, environnement, orthèse-prothèse.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du président.....	4
Rapport d'élections 2009.....	6
Rapport des activités du Conseil d'administration	6
Rapport des activités du Comité exécutif.....	8
Rapport des Comités	8
Rapport du syndic.....	13
Rapport des vérificateurs	15
Bilan	15
Évolution des actifs nets	16
Résultats	16
Notes complémentaires.....	17
Ventilation des produits - Annexe 1	19
Ventilation des charges - Annexe 2	19
Prévisions budgétaires 2009-2010	21
Tableau des membres	22
Composition du Conseil d'administration, des Comités et du personnel.....	23

Monsieur Yvon Vallières

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le vingt-neuvième rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2009.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Justice,

M^e Kathleen Weil
Québec, juin 2009

Me Kathleen Weil

Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
et Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2008-2009 (1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009).

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Alain Bernier, T.P.
Montréal, juin 2009

Monsieur Jean-Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2008-2009 (1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Alain Bernier, T.P.
Montréal, juin 2009

RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'année a été marquée par l'obtention de la mise en route concrète et formelle du chantier de mise à jour du domaine du génie et aménagement du système professionnel.

Depuis quelques années, l'Ordre des technologues professionnels du Québec a posé une série de nouvelles actions pour faire progresser cette mise à jour par le gouvernement du Québec, l'Office des professions et les ordres du domaine des sciences et technologie. Il s'agit d'un processus nécessaire de modernisation des lois professionnelles touchant notre secteur d'activité.

Dans un premier temps, nous avons négocié une entente avec l'Ordre des chimistes professionnels du Québec afin que les technologues professionnels détenant un diplôme dans ce domaine puissent exercer leur profession sans se voir imposer des notions de surveillance tatillonne. Le Conseil d'administration de l'Ordre des chimistes professionnels a entériné l'entente en juin 2007. Toutefois, des obstacles technico-juridiques n'ont pas permis à l'Office des professions d'y donner suite dans les meilleurs délais.

En architecture, puisque le gouvernement ne donnait pas suite aux obligations faites par l'article 22 de la Loi modifiant la Loi sur les architectes nous avons intenté le 30 avril 2008, contre les instances concernées, une requête en mandamus. En réaction au dépôt de ce recours extraordinaire, l'Office des professions a mandaté en 2008 un conciliateur pour régler les nombreux irritants et limitations à leur pratique excessive vécus par les technologues professionnels sur le marché du travail dans les secteurs de l'ingénierie, de l'agroalimentaire, de la géodésie, de la géologie, de la foresterie et bien entendu de l'architecture. À noter aussi que le conciliateur aura à faire progresser le processus d'adoption réglementaire en chimie. Ainsi, depuis quelques mois, sous l'égide de l'Office des professions du Québec, les huit ordres concernés participent au dernier grand exercice de la Mise à jour du système professionnel québécois. Le vaste secteur de la santé après de lourds et complexes travaux a bénéficié depuis quelques années d'une révision des champs de pratique de la vingtaine d'ordres professionnels qui y sont représentés afin de mieux partager les tâches et les responsabilités des professionnels concernés en visant une organisation moderne et efficace du travail. C'est

maintenant au tour de notre secteur d'activité que l'État porte son attention et mobilise les intervenants. L'Ordre croit que le processus instauré par l'Office des professions et son conciliateur représente un canevas suffisamment rigoureux et important pour le secteur du génie et de l'aménagement pour y investir tous les efforts et moyens requis. Les enjeux sont grands et ils répondent aux aspirations légitimes de notre profession. Nous croyons que les huit ordres professionnels concernés doivent s'entendre sur la base de la bonne foi et du respect de leur responsabilité d'intérêt public afin de donner au secteur une meilleure utilisation des ressources humaines en modernisant l'organisation du travail. Il est temps pour notre société d'élargir et de professionnaliser les tâches du technologue professionnel dans ces secteurs d'activité afin qu'on se donne les moyens nécessaires de renforcer la protection du public et pour faire face aussi aux nombreux défis posés par la pénurie de main-d'œuvre hautement qualifiée et mieux répondre aux exigences de la mondialisation.

Nous avons rencontré le conciliateur nommé et son équipe à sept reprises depuis l'automne dernier. Nous avons en 2008 documenté les compétences et les actes des technologues professionnels dans le marché présent et futur. Nous avons aussi parlé de la dynamique interprofessionnelle et des lacunes et incohérences du modèle actuel de pratique pour ce qui est de la responsabilité et de la traçabilité des actes qui règnent dans notre secteur. Nous avons abordé les problématiques vécues par les technologues professionnels dans chaque secteur technologique : agroalimentaire, architecture, chimie, foresterie, géodésie, géologie et ingénierie. Durant cette même période, le conciliateur a rencontré aussi les autres ordres professionnels afin de mieux connaître leur ouverture et leur compréhension du processus et des principes et modèles applicables qui visent notamment à déterminer des champs de compétences et des degrés d'autonomie pour les technologues professionnels. Nous entreprendrons la phase des discussions spécifiques avec chacun des ordres professionnels concernés durant le prochain exercice financier.

Dans le secteur des orthèses et prothèses orthopédiques nous avons durant l'année financière posé les jalons afin d'entreprendre avec les représentants du ministère de la Santé

et des Services sociaux du Québec les démarches nécessaires pour la mise sur pied d'un groupe de travail dont les objectifs seront de déterminer un cadre de gestion pour l'émission des permis de laboratoires.

Dans le secteur des technologies du génie électrique, nous avons mené des discussions avec Emploi-Québec afin que l'Ordre puisse dispenser les examens donnant accès au certificat restreint en connexion d'appareillage. Nous envisageons - si les modalités d'application satisfont les deux parties - être en mesure au cours du prochain exercice financier d'offrir aux technologues professionnels la possibilité d'obtenir le certificat remis par Emploi-Québec en s'inscrivant aux examens qui seront tenus par l'Ordre.

Au plan de la mobilité de la main-d'œuvre l'Ordre a effectué plusieurs démarches. Dans le cadre des négociations de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) l'Ordre, comme profession réglementée, a signifié son approbation à faciliter la livraison d'un permis pour l'exercice de la profession aux technologues membres d'une association professionnelle reconnue par le Conseil canadien des techniciens et technologues. Aussi, pour répondre aux souhaits du gouvernement du Québec de permettre une meilleure mobilité de main-d'œuvre avec nos cousins français, l'Ordre a entrepris des démarches auprès des instances concernées en France. Dans le cadre de l'Entente intervenue entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles - qui vise à faciliter et à accélérer l'acquisition d'un permis pour l'exercice d'une profession sur les deux territoires - des représentants de l'Ordre ont rencontré les représentants de l'Assemblée des Instituts universitaires de technologie (ADIUT) et les représentants du ministère de l'Éducation nationale en France. Nous avons étudié et comparé les contenus de plusieurs programmes menant aux diplômes et aussi visité les installations de deux Instituts, celui de Rennes et de Nantes. Nous n'avons pas pu rapidement - suite à cette phase de travaux et d'échanges - en arriver à la signature officielle d'un arrangement de reconnaissance mutuelle en raison de la complexité du système de formation et du nombre d'intervenants impliqués du côté français. Nous poursuivrons les démarches durant le prochain exercice financier afin d'ouvrir un nouvel espace professionnel et économique pour la profession. La libre circulation de

travailleurs hautement qualifiés représente un atout non négligeable pour contrer les pénuries de main-d'œuvre qui s'annoncent dans de multiples secteurs de notre profession.

SECTIONS

Les présidents des sections n'ont pas tenu de réunion en 2008-2009.

- ◆ L'Association professionnelle des orthésistes, prothésistes et orthésistes du pied (APOPOP), l'Association des laboratoires de prothèses et orthèses du Québec (ALPOQ) et l'Association nationale des orthésistes du pied (ANOP) ont fusionné pour devenir l'Association des orthésistes et des prothésistes du Québec (AOPQ) en novembre 2008. La division technologique de ce domaine d'exercice est représentée par Jean-Luc Alary, T.P.
- ◆ L'Association des technologues en agroalimentaire (ATA) a effectué une tournée dans toutes les régions du Québec pour rencontrer des membres et des non-membres en agroalimentaire afin de discuter de la reconnaissance professionnelle. Cette tournée a été bénéfique et intéressante. Plus de 150 personnes ont été rencontrées. Une pétition de plus de 600 signatures a été dirigée au ministre Laurent Lessard en regard du dossier de la reconnaissance professionnelle.
- ◆ La section du Bas Saint-Laurent – Gaspésie a reçu le directeur général de l'Ordre en mai. Elle a de plus organisé un déjeuner-rencontre.
- ◆ La section de Montréal a offert à ses membres de participer à une activité de l'ASPE portant sur les avaloirs de toit de type siphonique.
- ◆ C'est sous le thème « Qu'est-ce qui vous allume » que la section de l'Outaouais a invité ses membres à une soirée d'échanges en plus de répondre à un sondage. Le membre, Alain Saborit, T.P., a informé ses confrères sur le rôle de l'efficacité énergétique ainsi que ses enjeux dans un avenir rapproché lors d'un déjeuner-causerie.
- ◆ En août 2008, la section de Québec enregistre un succès en présentant la visite des installations techniques et tout ce qui concerne la conception du Moulin à images. En septembre, les membres profitaient d'une dégustation vin et fromage à la Fromagerie Bergeron. En novembre, plusieurs visitaient la Machinerie P&W inc. spécialisée dans l'acier inoxydable (80%) et qui fabrique de petites et moyennes pièces.

COMMUNICATIONS

L'Ordre a bonifié son site web par la mise en fonction de la boutique en ligne, ce qui permet aux membres de pouvoir se procurer par internet le sceau ou le jonc de l'Ordre, de commander son permis laminé ou d'obtenir les résultats de l'enquête salariale effectuée en cours d'année. Les employeurs peuvent aussi par la boutique en ligne se procurer l'enquête salariale ou faire une demande pour afficher une offre d'emploi.

Durant l'exercice financier, nous avons également rendu accessibles les demandes d'admission en ligne pour les technologues et les étudiants. Nous avons aussi enrichi le site par l'ajout d'un lien à un site commun partagé par l'Ordre des architectes du Québec et l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec qui présente les nouvelles normes de pratique professionnelle pour l'inspection de bâtiments résidentiels ainsi qu'un registre des membres exerçant dans ce domaine. Ce site fournit au public une mine de renseignements et d'informations pertinentes sur l'inspection préachat.

La coordination des communications a soutenu les activités de promotion et de visibilité en produisant les affiches des programmes de bourses ; aidé en cela par le responsable des cégeps. La coordination de communication a aussi participé aux échanges de services suite aux partenariats conclus entre l'OTPQ et l'Association québécoise pour la maîtrise de l'Énergie (AQME), RÉSEAU environnement, la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et enfin avec le Conseil canadien des techniciens et des technologues (CCTT).

RENCONTRE ANNUELLE DES T.P.

Le 20 septembre 2008 s'est tenue la 28^e édition de la Rencontre annuelle des T.P. à Montréal. Les technologues professionnels ont profité de divers ateliers dont : le marché du carbone, la contamination des sites résidentiels, les erreurs commises de bonne foi en regard de la sécurité des machines, 32 histoires brèves sur l'inspection préachat et le modèle Toyota en amélioration continue.

Lors du banquet du midi, Mme Nicole Ménard, députée de la circonscription de Laporte et adjointe parlementaire nous honorait de sa présence. La médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a été décernée à Denis Côté, T.P. Ce technologue professionnel a enseigné durant 25 ans au cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu en technologie du

génie mécanique. Il siège au comité d'admission et d'agrément depuis 1994.



Johanne Côté, HD, (à gauche) remettant le Mérite du CIQ à Denis Côté, T.P.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

La direction du développement professionnel a continué le travail d'adaptation du programme de développement professionnel pour les technologues du domaine de l'orthèse et prothèse. Un cahier du candidat à l'examen sur la tenue des dossiers a été complété, et les premières séances d'examen se tiendront en 2009-2010.

Dans le domaine de l'agroalimentaire nous avons participé à plusieurs activités, autant celles tenues par les regroupements d'entreprises du secteur que celles tenues par les maisons d'enseignement ; sans oublier les activités de l'Association des technologues en agroalimentaire (ATA), leur assemblée générale annuelle et leurs deux tournois de golf.

Nous avons participé à différents salons, dont celui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et celui de la Chambre immobilière de Québec. Aussi, l'Ordre s'est associé à différents projets dont Génénergie de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME), ainsi qu'au colloque axé sur la pénurie de main-d'œuvre organisé par la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ).

RÉUNIONS STATUTAIRES

Nous avons tenu les réunions statutaires des administrateurs de l'Ordre. Neuf réunions du Comité exécutif dont une réunion de planification au mois d'août 2008 et quatre réunions du Conseil d'administration.

Le président,

A handwritten signature in black ink, reading "Alain Bernier T.P.".

Alain Bernier, T.P.

RAPPORT D'ÉLECTIONS 2009

Conformément au Code des professions ainsi qu'à notre règlement sur les modalités d'élections, un avis d'élection et de mise en candidature a été envoyé aux membres entre les 1^{er} janvier au 15 février 2009.

Un poste dans la région 01,11 était en élection.

Un poste dans la région 02 était en élection.

Trois postes dans la région 13, 14, 15 étaient en élection.

Dans la région 01, 11, une candidature a été reçue et a été ainsi déclarée élue par acclamation.

Dans la région 02, deux candidatures ont été reçues pour combler un poste. Nous avons donc procédé au scrutin postal pour déterminer l' élu.

Dans la région 13, 14, 15, trois candidatures ont été reçues et ont été ainsi déclarées élues par acclamation.

Le tableau suivant représente les candidatures reçues ainsi que les administrateurs élus.

RAPPORT D'ÉLECTIONS 2009 DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OTPO

RÉGIONS	ADMINISTRATEURS SORTANTS	CANDIDATURES REÇUES	ADMINISTRATEURS ÉLUS
01,11, Bas Saint-Laurent - Gaspésie (1)	Raymond Pelletier, T.P.	Raymond Pelletier, T.P.	Raymond Pelletier, T.P.
02, Saguenay - Lac-Saint-Jean (1)	Sylvain Brassard, T.P.	Jacynthe Dufour, T.P. Claude Gagné, T.P.	Claude Gagné, T.P.
13, 14, 15, Rive-Nord (3)	Yvon Germain, T.P. François Linteau, T.P. Joël Thériault, T.P.	Yvon Germain, T.P. François Linteau, T.P. Joël Thériault, T.P.	Yvon Germain, T.P. François Linteau, T.P. Joël Thériault, T.P.

Denis Beauchamp, c.a.é.
Secrétaire

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil d'administration de l'Ordre a tenu quatre réunions, soit en juin, septembre, décembre 2008 et en mars 2009. Les principales résolutions du Conseil d'administration ont été :

- ◆ d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ;
- ◆ d'accepter comme nouveaux membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Conseil d'administration ;
- ◆ de radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation dont ils sont redevables à l'Ordre ;
- ◆ d'adopter les états financiers mensuels de l'exercice ;
- ◆ d'accepter les évaluations des dossiers d'admission et d'agrément ;
- ◆ CONSIDÉRANT l'importance qu'on accorde aujourd'hui à la traçabilité des aliments ;
- ◆ CONSIDÉRANT la protection du public ; de demander au Ministre responsable de l'application des lois professionnelles et à l'Office des professions du Québec de modifier l'article 2.09 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels (L.R.Q., c. C-26, art. 184) afin d'y inclure les diplômes suivants : dans le secteur professionnel Agriculture et pêches
 - a) le programme Technologie des productions animales.
 - b) le programme Gestion et exploitation d'une entreprise agricole voie de spécialisation A. Productions animales voie de spécialisation B. Productions végétales
- c) le programme Technologie de la production horticole et de l'environnement ;
 - voie de spécialisation A. Cultures légumières, fruitières et industrielles
 - voie de spécialisation B. Cultures de plantes ornementales
 - voie de spécialisation C. Cultures horticoles, légumières, fruitières et ornementales en serre et en champs
 - voie de spécialisation D. Environnement ;
- ◆ d'accepter le rapport du Comité de placements financiers tel que présenté ;
- ◆ d'adopter le Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des technologues professionnels du Québec, version française et version anglaise tel que modifié et présenté ;

- ◆ de nommer Ian Lévesque, T.P., membre du Conseil de discipline en remplacement de Normand Léveillé, T.P., qui a remis sa démission ;
- ◆ de nommer Rénauld Cyr, T.P., membre du Comité d'inspection professionnelle ;
- ◆ d'adopter la composition et le mandat des Comités, soit les Comités d'admission et d'agrément, d'inspection professionnelle incluant la liste des membres proposés comme experts-conseils, de la formation des T.P. (uniquement Jean-Yves Giguère, T.P.), des prix de l'Ordre, de sélection et d'évaluation du syndicat et des syndicats adjoints, de placements financiers, tels que présentés ;
- ◆ d'établir à la demande du Comité d'inspection professionnelle deux listes, soit une liste d'inspecteurs pour assister le Comité dans son mandat de surveillance de l'exercice de la profession des membres de l'Ordre et une liste d'enquêteurs, dont peut s'adjoindre le Comité lors d'enquêtes sur la compétence professionnelle des membres de l'Ordre et ce, conformément aux deux premiers alinéas de l'article 112 du Code des professions ;
- ◆ de tenir l'Assemblée générale annuelle le 20 septembre 2008 à 15 heures à Montréal ;
- ◆ de transmettre à l'Office des professions du Québec le rapport de l'Ordre des technologues professionnels du Québec sur la mise en application des pouvoirs réglementaires permettant la délivrance de permis « sur permis » et de permis spéciaux tel qu'exigé par l'article 198.2 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26) ;
- ◆ de nommer Michel Langelier, T.P., membre du Conseil d'administration de la région 16, Montérégie, afin de combler le poste vacant ;
- ◆ de nommer la directrice des affaires professionnelles et juridiques responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels ;
- ◆ de soumettre les membres exerçant en assainissement des eaux usées des résidences isolées à une formation obligatoire donnant une attestation d'études collégiales (AEC) offerte par le cégep de l'Outaouais d'après son offre de service ;
- ◆ de proposer à l'Assemblée générale annuelle une cotisation spéciale de 20 \$ afin de permettre une marge financière adéquate en prévision de la négociation avec sept ordres professionnels dans le secteur du génie et de l'aménagement ;
- ◆ de nommer Paul Théroux, T.P., membre du Comité de révision ;
- ◆ de présenter la candidature de Donat Roy, T.P., dans le cadre du concours de l'Ordre national du Québec en raison de son dévouement et de son engagement dans le monde agroalimentaire au Québec ;
- ◆ par amendement, de modifier la proposition B-2089-2007 de la façon suivante : que le régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre offre une protection à ses membres pour les actes réalisés durant l'exercice de leur profession en pratique privée et ce, toute leur vie durant, à la condition :
 1. d'avoir fait partie du programme d'assurance depuis cinq (5) ans ou plus de façon consécutive et demeurer membre de l'Ordre toute sa vie durant ; ou
 2. pour ceux qui auront adhéré au programme d'assurance depuis moins de cinq (5) ans, d'avoir versé la somme de 125 \$ par année, jusqu'à l'atteinte des cinq (5) ans de participation au programme de l'Ordre et demeurer membre de l'Ordre toute sa vie durant ;
- ◆ d'adopter le Programme de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle pour l'exercice 2009-2010 ;
- ◆ de nommer Josée Gionet, T.P., administratrice de la région 07, Outaouais, en remplacement de Michel Theauvette, T.P., qui a remis sa démission ;
- ◆ de nommer Alain Corbeil, T.P., membre du Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat en remplacement de Jean-François Labelle, T.P., qui a remis sa démission ;
- ◆ ATTENDU QUE les modifications au Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction (R.R.Q., c. F-5, r.1.2, ci-après le « Règlement ») sont entrées en vigueur en janvier 2008 ;
- ◆ ATTENDU QUE les membres de l'OTPD ne sont en outre pas exemptés de la réussite de l'examen de qualification pertinent au certificat exigé ;
- ◆ d'autoriser Denis-Philippe Tremblay à représenter l'OTPD dans le cadre de la signature de l'Entente entre l'OTPD et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, laquelle établit les termes et conditions d'une collaboration entre Emploi-Québec et l'OTPD afin de mettre en application les dispositions relatives à la dispensation des examens de qualification professionnelle pour le Certificat restreint en connexion d'appareillage sur l'ensemble du territoire du Québec ;
- ◆ d'adopter la grille d'évaluation du syndicat et la grille d'évaluation des syndicats adjoints telles que présentées et modifiées ;
- ◆ de nommer Guy Veillette, T.P., syndicat ad hoc ;
- ◆ qu'en raison du préavis de 160 jours à transmettre au Conseil canadien des techniciens et technologues en vertu de leurs règlements et considérant l'incertitude du cadre légal, économique et politique l'impliquant, de ne pas renouveler l'adhésion de l'Ordre au Conseil canadien en 2009-2010. Toutefois, cette décision pourra être reconsidérée lors de la réunion du Conseil d'administration de l'Ordre prévue le vendredi 25 septembre 2009 en fonction du cadre légal et politique et des ressources financières disponibles ;
- ◆ de nommer Patrick Sullivan, T.P., administrateur représentant la région 16, Montérégie en remplacement de Alain Paradis, T.P., qui a remis sa démission ;

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite) ■■

- ◆ de nommer Jeanne Grimard, administratrice nommée, membre du Comité de révision en remplacement de Michel Toupin, administrateur nommé, qui a remis sa démission ;
- ◆ de nommer Gina Gaudreault, administratrice nommée, membre du Comité de sélection et d'évaluation des syndicats et des syndicats adjoints, en remplacement de Michel Toupin, administrateur nommé, qui a remis sa démission ;
- ◆ de nommer le vice-président aux affaires professionnelles de l'Ordre délégué au Conseil interprofessionnel du Québec et le vice-président aux affaires administratives de l'Ordre délégué substitut pour l'année 2009-2010.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF



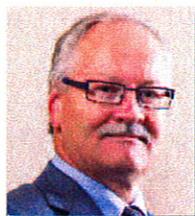
Alain Bernier
T.P., président



Joël Thériault
vice-président aux
communications



Richard Legendre
T.Sc.A., vice-président aux
affaires professionnelles



Laval Tremblay
vice-président aux affaires
administratives



Denis Beauchamp
c.a.é., secrétaire



Pierre Fleurant
administrateur nommé par
l'Office des professions

Pendant l'exercice 2008-2009, les membres du Comité exécutif se sont réunis à neuf occasions. Les principales résolutions du Comité exécutif, qui diffèrent de celles du Conseil d'administration, ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif ;
- d'adopter les états financiers mensuels ;
- d'accepter les évaluations des dossiers d'admission de la 165^e réunion du Comité d'admission et d'agrément ;
- d'accepter la proposition du courtier Dale-Parizeau LM en responsabilité professionnelle et de renouveler l'entente pour une période de cinq ans se terminant le 1^{er} septembre 2013 ;
- de remettre le Mérite du CIQ à Denis Côté, T.P., lors de la Rencontre annuelle des T.P., le 20 septembre 2008 ;
- d'adopter la politique Relations avec les membres, Rôle des administrateurs du Comité administratif (RM-8), telle que modifiée ;
- d'adopter le Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des technologues professionnels tel que modifié et présenté ;
- d'accepter la révision budgétaire telle que présentée ;
- d'adopter le budget 2009-2010 tel que présenté ;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire de l'Ordre à signer l'entente soumise par l'Office des professions du Québec en février 2009 ayant pour objet de définir les modalités et l'octroi par l'Office, sous réserve de ses disponibilités budgétaires, d'un montant à l'Ordre des technologues professionnels du Québec versé en vertu du Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'oeuvre et ayant pour but de soutenir l'Ordre dans la réalisation d'un arrangement de reconnaissance mutuelle sur les qualifications professionnelles entre la France et le Québec.

RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ D'ADMISSION ET D'AGRÈMENT

Au cours de l'exercice 2008-2009, l'Ordre a admis 387 nouveaux membres. De ce nombre, 313 candidats ont été admis sur la base d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions. Un candidat s'est désisté en cours d'exercice.

Le Comité d'admission a tenu seize (16) réunions pour évaluer les dossiers d'équivalence de formation. En effet, vingt-sept (27) dossiers de candidats ont été évalués. De ce nombre vingt-trois (23) candidats ayant étudié au Québec ont été acceptés; un (1) candidat a été refusé. En ce qui a trait aux équivalences de formation

de candidats provenant de l'extérieur du Canada, trois (3) candidats ont été acceptés; aucun candidat n'a été refusé.

Deux (2) candidats ont été acceptés par équivalence de diplômes hors Québec, au Canada; aucun n'a été refusé. D'autre part, du côté des admissions par équivalence de

diplôme, de l'extérieur du Canada, l'Ordre a accepté quarante-sept (47) candidats; aucun n'a été refusé.

En ce qui concerne les exigences de la Charte de la langue française, art. 37, nous n'avons pas émis de permis temporaire dans la mesure où les candidats sont très bien informés à l'avance qu'ils doivent détenir une connaissance de la langue officielle appropriée à l'exercice de leur profession, avant leur arrivée au Québec.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Comité d'agrément n'a pas tenu de réunion.

Toutefois, en collaboration avec la direction des affaires professionnelles et juridiques de l'Ordre et l'Office des professions, l'agente à l'admission et à l'agrément des programmes de l'Ordre a travaillé à la mise à jour de deux de nos règlements : soit le Règlement sur les diplômes qui donnent accès au permis de l'Ordre ainsi que le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation.

Des membres du Comité d'admission et d'agrément ont participé avec le Bureau canadien d'agrément en technologie (BCAT)

au développement des Critères technologiques nationaux (CTN) en remplacement des Normes nationales en technologie (NNT), devenues désuètes. Depuis janvier 2008, ces nouveaux CTN sont continuellement mis à jour et sont utilisés comme référence lors de l'évaluation des dossiers d'admission par équivalence de formation et de diplôme.

Jean-Yves Giguère, T.P.
Président du Comité d'admission et d'agrément

COMITÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Comité d'assurance responsabilité professionnelle s'est réuni deux fois. Le nombre de membres profitant de ce programme

d'assurance est de 553 dont 66 en assainissement des eaux usées et 55 en inspection de bâtiments. Le montant prévu de la garantie par sinistre est de

2 000 000 \$. Le montant prévu de la garantie pour l'ensemble des sinistres se chiffre à 20 000 000 \$.

Denis Beauchamp, c.a.é.

Secrétaire du Comité d'assurance responsabilité professionnelle

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est institué en vertu de l'article 116 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26). Il est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions et des règlements adoptés par l'Ordre.

PLAINTES

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil de discipline a été saisi d'une plainte disci-

plinaire portée par le syndic adjoint et comportant trois (3) chefs d'accusation.

Les trois (3) chefs d'accusation de la plainte portent sur diverses infractions au Code de déontologie des technologues professionnels (L.R.Q., c. C-26, r. 177. 02 et r. 177. 02. 01 ainsi que l'article 59.2 du Code des professions) notamment sur des dispositions relatives à l'indépendance, au désintéressement et aux actes dérogatoires à l'égard ou la dignité de la profession.

AUDITION

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil a tenu une (1) audience sur culpabilité pour un dossier. L'audience de ce dossier n'était pas complétée à la fin de l'exercice.

DÉCISION

À la fin de l'exercice 2008-2009, le Conseil de discipline n'avait rendu aucune décision.

BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Dossier actif du Conseil au début de l'exercice	0
Dossier fermé au cours de l'exercice	0
Dossier ouvert au cours de l'exercice	1
Dossier dont l'audience est complétée	0

Nicole Bouchard, avocate

Secrétaire du Conseil de discipline

RAPPORT DES COMITÉS (suite) ■■■

COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

MANDAT

Tel que déterminé par le Conseil d'administration de l'Ordre, le Comité a pour mandat :

- 1° d'évaluer la compétence des membres de l'Ordre exerçant dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées et donner avis au Conseil d'administration ;
- 2° de rédiger et de maintenir à jour les critères qui servent à l'évaluation des compétences nécessaires à l'exercice dans le domaine ;
- 3° de délivrer une attestation confirmant que le technologue professionnel répond aux critères d'évaluation ;
- 4° de fournir une liste de membres intéressés à parrainer ou à encadrer un membre ayant peu ou pas d'expérience dans le domaine ;

NOMBRE DE RÉUNIONS ET RÉSUMÉ D'ACTIVITÉS

Depuis le 1^{er} avril 2008, les membres du Comité se sont réunis à cinq (5) reprises soit les 3 juillet, 12 septembre et 21 novembre 2008 et les 23 janvier et 20 mars 2009 et ont procédé à l'analyse de quatre-vingt (80) études de caractérisation du site et du terrain naturel, chaque technologue devant en produire deux (2)) et de cinquante (50) demandes d'exemption.

Le Comité doit désigner un parrain (membre de l'Ordre désigné par le Comité)

aux T.P. n'ayant pas répondu à toutes les exigences au moment de l'évaluation préliminaire de leurs compétences. Le parrain est chargé de les guider dans leur préparation aux fins de la délivrance de l'attestation de compétence en l'assainissement des eaux usées des résidences isolées.

Parmi les quatre-vingts (80) études de caractérisation du site et du terrain naturel analysées (chaque technologue devant en produire deux (2)), vingt-deux (22) technologues ont été soumis au parrainage, les autres ayant reçu des recommandations, dont voici les plus fréquentes :

1. augmenter le nombre de sondages à trois (3) au minimum à proximité de la zone d'infiltration ;
2. définir clairement au rapport le mandat confié par le client au technologue professionnel ;
3. recourir aux services d'un laboratoire reconnu membre de l'Association des consultants et des laboratoires experts (ACLE) dans l'éventualité où une analyse granulométrique serait requise pour déterminer la perméabilité du sol, en plus de l'analyse in situ.

Parmi les cinquante (50) demandes d'exemption analysées, trente-et-une (31) demandes ont été acceptées, le Q-2, r. 8 a été retiré des tâches à la fiche de ces membres au Tableau des membres, dix-sept

(17) demandes ont été acceptées à la condition que les membres se soumettent à la formation obligatoire, ayant à intervenir en application du Règlement et deux demandes ont été refusées, les technologues devant se soumettre à l'ensemble du processus.

AUTRE

Soucieux de voir au perfectionnement de ces membres exerçant dans ce domaine, l'Ordre a conclu une entente avec le Collège de l'Outaouais, laquelle a conduit à la mise en place d'une attestation d'études collégiales, reconnue par le ministère de l'Éducation, dont le contenu répond en tout point aux éléments théorique et pratique nécessaires à l'exercice de la pratique dans le domaine de l'assainissement des eaux usées. Cette formation sera disponible en septembre 2009 et obligatoire pour tous les membres, actuels et futurs de l'Ordre, appelés à intervenir, de près ou de loin, dans le cadre du paragraphe 4 de l'article 4.1 du Règlement. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a également été mis à contribution dans le cadre de l'élaboration du contenu de la formation.

Louis-Philip Arsemault, T.P.

Président du Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées

COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT

En 2008-2009 le Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat a tenu six réunions dont trois par téléconférence. Le Comité a évalué les rapports de huit membres et a délivré sept attestations à sept membres certifiant que leurs compétences répondaient aux critères pour

exercer en inspection préachat. En outre, il a renouvelé les attestations de 56 membres. Le Comité a révisé et modifié tous les formulaires d'après les nouvelles Normes de pratique professionnelle pour l'inspection de bâtiments résidentiels lancées en avril 2008. Cinq membres ont suivi la formation

sur l'utilisation des documents de l'Ordre et sur les nouvelles normes représentant 17 h 30 de formation.

Patrick Gautreau, T.P.

Président du Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat

COMITÉ DE LA FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Comité de la formation des technologues professionnels n'a pas tenu de réunion.

Jean-Yves Giguère, T.P.

Président du Comité de la formation des technologues professionnels

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Comité a envoyé un rapport d'inspection de l'exercice de la profession (questionnaire) à cent vingt-cinq (125) de ses membres afin de vérifier la conformité de leur pratique aux dispositions du Règlement concernant la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels ainsi que de certains articles du Code de déontologie.

Parmi les cent vingt-cinq (125) questionnaires envoyés, quarante-cinq (45) ont été dirigés auprès de technologues professionnels exerçant en pratique privée, ayant obtenu leur diplôme depuis 15 ans ou moins, œuvrant dans tous les domaines.

Parmi les quatre-vingts (80) autres dossiers, vingt-cinq (25) ont été transmis à des technologues professionnels œuvrant à titre de salariés dans le domaine de l'agroalimentaire.

Entre les cinquante-cinq (55) autres dossiers, vingt-cinq (25) ont été envoyés à des technologues (à titre de dossiers « BE, Banc d'Essai ») exerçant en pratique privée, ayant obtenu leur diplôme depuis plus de 15 ans, œuvrant dans tous les domaines.

Sur les trente (30) questionnaires restants, quinze (15) ont été envoyés à des technologues exerçant autant en tant que salariés qu'en pratique privée, œuvrant dans le domaine de l'orthèse-prothèse.

Les quinze (15) derniers questionnaires ont été envoyés à des technologues exerçant autant en tant que salariés qu'en pratique privée œuvrant dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8).

Des cent vingt-cinq (125) technologues visés par l'inspection professionnelle pour l'exercice 2008-2009, onze (11) ont été exemptés par le Comité parce qu'ils ne répondaient pas ou plus aux critères établis dans le cadre du Programme générale de surveillance. Deux (2) dossiers ont été suspendus et transmis au syndic car les membres du Comité avaient des motifs raisonnables de croire que ces professionnels commettent une infraction visée au second paragraphe de l'article 116 du Code.

INSPECTION RÉGULIÈRE

Durant l'exercice financier 2008-2009, le Comité d'inspection professionnelle s'est réuni à dix (10) reprises et a tenu une (1) conférence téléphonique. Il a analysé cent deux (102) dossiers d'inspection. De ces cent deux (102) dossiers, soixante-douze (72) ont fait l'objet d'une visite d'un inspecteur au cours de l'année, cinquante-sept (57) ont reçu des recommandations avec ou sans suivi, alors que huit (8) ont reçu une lettre d'approbation de leur rapport sans aucune recommandation.

Les vingt-cinq dossiers (25) en agroalimentaire ont été analysés avec la participation de M. Gilles Cardinal, T.P., inspecteur, lors de la 110^e réunion tenue le 6 mars 2009 et les quinze (15) dossiers en assainissement des eaux usées des résidences isolées ont été analysés avec la participation de M. Charles Duguay, T.P., inspecteur, lors de la 11^e réunion tenue le 27 février 2009.

Sur les cent (100) dossiers analysés au cours de cet exercice, cinq (5) ont été transmis à un inspecteur, cinquante-six (56) ont fait l'objet de recommandations et ont été fermés, huit (8) ont fait l'objet de recommandations et d'un suivi, huit (8) ont été suspendus, cinq (5) ont fait l'objet d'une approbation sans recommandation et ont été fermés, quatre (4) ont été soumis à une nouvelle inspection au cours de l'exercice 2009-2010 et quatorze (14) demandes d'exemption ont été acceptées.

M. Robert H. Bourdon, T.P., inspecteur, a toujours en sa possession neuf (9) dossiers qui seront évalués lors d'une prochaine réunion du Comité d'inspection professionnelle.

Les recommandations les plus souvent émises par le Comité ont trait à l'obligation de signer et de sceller les documents préparés par les technologues ou sous leur surveillance, à l'obligation d'indiquer leur titre sur toute forme de publicité, incluant leurs cartes d'affaires, à l'obligation de signer ou parapher toute inscription ou tout document qu'ils introduisent dans un dossier, sauf si le document leur est fourni par une autre personne, à l'obligation de conserver tous ses dossiers (actifs et inactifs) dans un local ou un meuble pouvant être fermé à clé ou autrement et auquel le public (incluant les

membres de leur famille) n'a pas librement accès, à l'obligation d'afficher son permis à la vue du public, à l'obligation de mettre à la disposition du public, dans son cabinet de consultation, une copie à jour du Code de déontologie des technologues professionnels et du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des technologues professionnels ; où l'adresse et le numéro de téléphone de l'Ordre doivent figurer ; à l'obligation de prévenir le client du coût approximatif de l'ensemble des services professionnels avant de les rendre, tel que requis par l'article 40 du Code de déontologie des technologues professionnels de même qu'à l'obligation de consigner et insérer dans chaque dossier tous les éléments et renseignements requis à l'article 6 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels.

ENQUÊTES PARTICULIÈRES

À la suite d'une demande du syndic en ce sens, le Comité a dû se prononcer sur cette demande lors de la 104^e réunion tenue par conférence téléphonique le 2 mai 2008. Les membres du Comité n'ont pas retenu la demande d'enquête particulière mais ont plutôt soumis le technologue professionnel visé à la procédure mise en place par le Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat.

AUTRE

En janvier 2009, le Comité d'inspection professionnelle a dû procéder à un appel de candidatures à la suite du départ de M. Gilles Masse, T.P., inspecteur.

Le Conseil d'administration du 13 mars 2009 a procédé à la nomination de M. Robert H. Bourdon, T.P., aux termes du processus d'appel de candidatures, à titre d'inspecteur.

Jean Picard, T.P.

Président du Comité d'inspection professionnelle

RAPPORT DES COMITÉS (suite) ■■■

COMITÉ DES PRIX DE L'ORDRE

En 2008-2009, le Comité des prix de l'Ordre s'est réuni à trois (3) reprises au cours de l'année. De ces réunions, deux ont été tenues afin d'évaluer les candidatures soumises par les étudiants dans le cadre du programme de bourses Entreprises et du programme de bourses Méritas. Le Comité a déterminé les huit (8) récipiendaires d'une bourse Entreprise de 1 000 \$ et les sept (7) récipiendaires d'une bourse Méritas de 500 \$, à savoir :

Bourses Entreprises-Automne 2008

Catherine Paradis en architecture au cégep de Lévis-Lauzon, la bourse SCHL (Société canadienne d'hypothèque et de logement) ;

Jessica Vanasse en systèmes ordinés au cégep Limoilou, la bourse Hydro-Québec ;

Emmanuel Piette en génie mécanique au cégep de Sherbrooke, la bourse du CCTT (Conseil canadien des techniciens et des technologues) ;

Josée Lemay en transformation des produits forestiers au cégep de Saint-Félicien, la bourse Rexforêt ;

Steeve Esculier en instrumentation automatisée au collège Ahuntsic, la bourse Boralex ;

Alexandre Simoneau en génie industriel au cégep Limoilou, la bourse Appuitech ;



André Huard
président de
Appuitech, (à gauche)
remettant la bourse à
Alexandre Simoneau.

Vanessa Lavoie en technique d'orthèses et prothèses orthopédiques au collège Mérci, la bourse Laboratoire Langelier Lanoue ;

Joëlle Vaillancourt en chimie analytique au cégep de Jonquières, la bourse Ultramar.

Bourse Méritas-Printemps 2009

Philippe Venne en biotechnologie au cégep de Saint-Hyacinthe ;

Jean-François Claveau en technologie du génie électrique au cégep de Sherbrooke ;

Hugo Desbiens en technologie du génie métallurgique au cégep de Trois-Rivières ;

Christine Vigeant en technologie forestière au cégep d'Abitibi-Témiscamingue ;

Roxane Fontaine en environnement, hygiène et sécurité au travail au cégep de Saint-Laurent ;

Lysa Imbeault en gestion et exploitation d'entreprise agricole au cégep d'Alma ;

Philippe Bergeron en mécanique du bâtiment au collège Ahuntsic ;

Frédéric Lamothe en technologie du génie industriel au cégep de Trois-Rivières.

Les membres du Comité ont également tenu une réunion en vue de déterminer les récipiendaires des mentions honorifiques. Ces quatre (4) prix sont décernés aux T.P. s'étant particulièrement distingués tant par leurs activités bénévoles au sein de l'Ordre que par leurs activités professionnelles et le rayonnement qu'ils ont au sein de leur communauté.

Innovation technologique

Cette mention est remise à un technologue ayant inventé, amélioré ou participé à un procédé, à une réalisation ou au lancement d'un projet d'éducation ou à la publication d'un écrit qui se sont avérés avoir un rayonnement et une reconnaissance par les pairs et la communauté. Cet honneur a été décerné à **Monsieur Louis Villeneuve, T.P.** pour avoir mis au point un lecteur optique de haute définition, ainsi que deux logiciels permettant la prise d'empreintes plantaires. L'innovation permet de produire de façon rapide des orthèses plantaires avec une précision inégalée jusqu'à alors.

Technologue de l'année

Cette mention est décernée à un technologue s'étant particulièrement illustré dans le cadre de ses activités professionnelles. La mention a été décernée à **Monsieur Gilles Cardinal, T.P.** Monsieur Cardinal a mené une carrière dans le secteur de l'agroalimentaire dans lequel il a touché à plusieurs domaines. Son expertise professionnelle est recherchée par plusieurs entreprises et elle est reconnue au-delà de nos frontières ; en Afrique et en Chine par exemple.

Bénévole de l'année

Cette mention est remise à un technologue qui s'est particulièrement distingué dans le cadre de ses activités bénévoles au sein de l'Ordre. Cet honneur a été décerné à **Monsieur Patrick Gautreau, T.P.** Monsieur Gautreau s'est démarqué au sein du Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat dont il a occupé la présidence. Il a proposé entre autres des nouvelles façons de faire qui ont eu pour effet de maximiser le travail du Comité, et ainsi améliorer le profil des T.P. qui œuvrent dans ce secteur.

Étudiant bénévole de l'année

Cette mention est remise à un étudiant affilié à l'Ordre qui fait preuve de dynamisme dans la promotion de l'Ordre auprès de ses camarades et de son institution d'enseignement. Cet honneur a été décerné à **Tristan Desjardins Drouin** étudiant en génie civil au collège Montmorency.

Aussi, le Comité des prix de l'Ordre a adopté le nouveau design des plaques et a revu les critères de sélection de tous les prix de l'Ordre.

Florent Boivin, T.P.

Président du Comité des prix de l'Ordre



Louis Villeneuve, T.P., (à gauche) recevant le prix Innovation technologique de Laval Tremblay, T.P., vice-président aux affaires administratives



Gilles Cardinal, T.P. nommé technologue de l'année



Richard Legendre, T.Sc.A., vice-président aux affaires professionnelles (à droite), remettant le prix *Bénévole de l'année* à **Patrick Gautreau, T.P.**



Tristan Desjardins Drouin (à gauche) recevant le prix *Étudiant bénévole de l'année* de **Joël Thériault, T.P.**, vice-président aux communications

COMITÉ DE RÉVISION

Le Comité de révision est institué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26). Il a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire devant le Conseil de discipline et ce, à la demande de la personne qui a requis la

tenue d'enquête par le syndic.

Le Comité de révision n'a reçu aucune demande de révision au cours de l'exercice 2008-2009. Le Comité a poursuivi l'étude d'un dossier introduit lors d'un exercice antérieur.

Il a tenu une séance d'étude et a rendu un avis confirmant la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

Nicole Bouchard, avocate
Secrétaire du Comité de révision

RAPPORT DU SYNDIC

Le Bureau du syndic compte quatre syndicats adjoints et un syndic ad hoc. Le syndic ad hoc fut nommé pour un dossier spécifique ne pouvant être traité par le syndic et les syndicats adjoints.

Nous avons constaté que les délais de traitement dans la prestation de service et l'absence de diligence auprès des clients de la part de certains professionnels, sont des éléments qui irritent les clients. La problématique de l'absence d'entente de service écrite revient fréquemment malgré les multiples avertissements aux membres.

La grande majorité des demandes d'enquêtes ont été concentrées dans les domaines de l'inspection préachat-expertise et du traitement des eaux usées en milieu résidentiel.

Les enquêtes dans le secteur des plans et devis sont également en croissance. Ce domaine présente des activités professionnelles où les erreurs et omissions sont possibles. Les clients et les tierces parties dans ce domaine interviennent souvent auprès du syndic pour faire éclaircir certaines notions de la pratique professionnelle de nos membres. Les différends sont également causés par une

entente de service peu élaborée qui laisse des flous quant aux services à rendre et aux frais et honoraires. On devra corriger et bonifier ces ententes de service.

Le secteur de l'assainissement des eaux usées dans le milieu résidentiel, demeure un domaine nécessitant une surveillance particulière en regard du champ de pratique partagé avec d'autres professionnels. Les dossiers dans ce champ de pratique sont plus lourds en raison de l'implication de plusieurs intervenants dans chaque situation. L'arrivée du Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées est un élément positif dans le contrôle de la pratique professionnelle de ce domaine pointu. Un travail important a déjà été réalisé et le syndic collabore avec le Comité afin qu'on améliore la pratique de nos professionnels et qu'on normalise celle-ci.

Une seule plainte fut déposée au Conseil de discipline au cours de la période actuelle. L'utilisation de l'article 123.6 du Code des professions qui permet une conciliation disciplinaire a permis à huit (8) dossiers de se régler à la satisfaction des parties.

Le Bureau du syndic a utilisé la conciliation rapide à 39 reprises dans le cas de dossiers simples, afin de régler rapidement un début d'un litige.

Un dossier a fait l'objet d'une révision. Le Conseil de discipline a maintenu la décision du syndic adjoint au dossier. Nous avons toujours un dossier qui est actif concernant une demande d'accès à des documents auprès de la Commission d'accès à l'information. Le demandeur, le procureur de l'Ordre et le syndic ont effectué leurs représentations. Il y a eu audition en mai 2008 et la Commission a donné raison au demandeur. Devant cette situation et après avoir consulté largement nos procureurs, l'Ordre a déposé un appel qui fut entendu en avril 2009. Nous sommes en attente de la décision de la cour.

Le Bureau du syndic a reçu cinq (5) demandes d'enquête concernant des possibles cas d'usurpation de titre. Trois de ces enquêtes ont révélé qu'il n'y avait pas d'usurpation de titre; une autre a permis d'en venir à une entente avec l'intimé qui est redevenu membre de l'Ordre. Le dernier cas est présentement en traitement.

AUTRES ACTIVITÉS

Voici les différentes activités professionnelles du syndic et des syndicats adjoints autres que le traitement des dossiers :

- Rencontre annuelle du syndic et des syndicats adjoints pour échanger de l'information et statuer sur une pratique commune de traitement des dossiers dans des cas particuliers.
- Perfectionnement à des formations organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
- Formation autodidacte sur les différents aspects du droit disciplinaire.
- Participation au Forum des syndicats au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

Chenel Lauzier, T. P.
Syndic de l'OTQP

Pierre Bonneville, T.P.,
syndic adjoint

Denis J. Dubois, T.P.,
syndic adjoint

Serge Dumas, T.P.,
syndic adjoint

Guy Veillette, T.P.,
syndic ad hoc

RAPPORT DU SYNDIC (suite)

MOTIF DE DEMANDES D'ENQUÊTE	Nb
Manque de professionnalisme	24
Usurpation de titre	5
Incompétence	6
Erreurs-Omissions	5
Sceau/Rapport de complaisance	2
Refus de collaborer	3
Contrat non respecté	0
Fabrication de faux documents	1
Facturation	1
Conflit d'intérêts	3
Perte de confiance	1
Fraude	2
Entrave au syndic	0
Délais indus	1
Total	54

NOMBRE DE DOSSIERS	%	DOMAINES DE PRATIQUE
20	37	Inspection et Expertise
16	30	Eaux usées
12	22	Plans et devis
4	7	Construction
1	2	Agroalimentaire
1	2	Service à la clientèle (génie électrique)
0	0	Orthèse - Prothèse
54	100	

BILAN DES ACTIVITÉS	ÉTAT AU 31 MARS 2009
Nombre de dossiers traités	54 ¹
Membres visés par les dossiers traités	54
Demandes de tenue d'enquête (dossiers ouverts)	37
Dossiers débutés avant le 31 mars 2008	17
Demandes de renseignements divers	38
Demandes d'enquête particulière	2
Dossiers réglés par la conciliation disciplinaire (art 123.6 C.P.)	8
Différends réglés par la conciliation rapide (dossiers courts)	39 ²
Dossier soumis à la conciliation de comptes	0
Dossier de conciliation de comptes réglé	0
Dossier de conciliation de comptes rejetés pour non-respect du délai	0
Demande d'arbitrage reçue	0
Dossier soumis au Comité de révision	1
Dossier déposé au Conseil de discipline	1
Dossier au Conseil de discipline en attente de décision	1
Dossier au Conseil de discipline avec décision rendue	0
Démissions de membres suite à une enquête	2
Dossier déposé au Tribunal des professions	0
Dossier au Tribunal des professions en attente de décision	0
Dossier au Tribunal des professions, avec décision rendue	0
Demandes d'accès à la Commission d'accès à l'information	2
Enquêtes terminées, dossiers réglés et fermés	27 ¹
Enquêtes portant sur l'usurpation de titre	5
Poursuite pénale portant sur l'usurpation de titre	0
Entente avec l'intimé concernant une usurpation de titre	1
Jugement de culpabilité rendu pour usurpation de titre	0
Jugements de non-culpabilité rendus pour usurpation de titre	3
Montant total des amendes imposées pour usurpation de titre	0
Dossier d'usurpation de titre en cours d'enquête	1

¹ Certains dossiers ont débuté avant le 31 mars 2008.
² Ces dossiers sont non inclus dans les dossiers traités.

Les différents graphiques présentés ci-dessous nous montrent l'évolution de plusieurs aspects des dossiers dans le temps. À leur vue nous pouvons y dégager les tendances.

TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DES DEMANDES D'ENQUÊTE

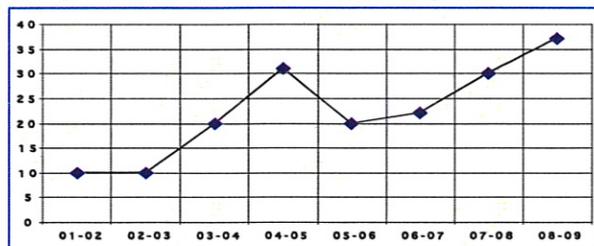


TABLEAU DES CONCILIATIONS DISCIPLINAIRES

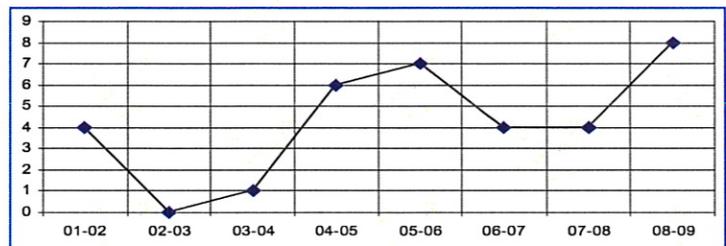


TABLEAU DES CONCILIATIONS RAPIDES

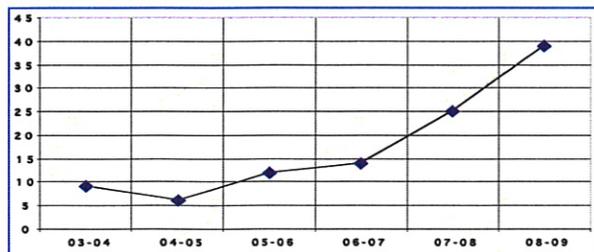
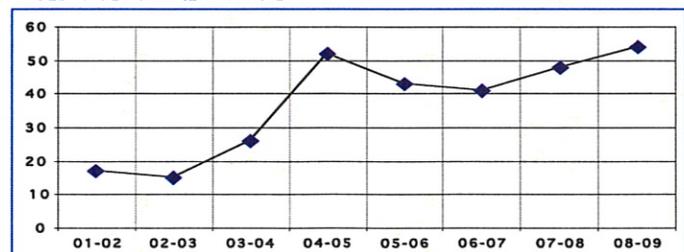


TABLEAU DES DOSSIERS TRAITÉS



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

Aux membres de
ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC au 31 mars 2009 et les états de l'évolution des actifs nets et des résultats de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les prévisions budgétaires présentées aux fins de comparaison n'ont pas fait l'objet de la mission de vérification.

Gosselin & Associés inc.

Gosselin & Associés inc.
Comptables agréés
Montréal, le 27 mai 2009

BILAN

	2009	2008
ACTIF	\$	\$
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	121 355	179 924
Placements (note 4)	595 508	768 875
Créances (note 5)	296 438	22 993
Frais payés d'avance	50 588	56 450
	<u>1 063 889</u>	<u>1 028 242</u>
PLACEMENTS (note 4)	151 289	147 882
IMMOBILISATIONS (note 6)	39 689	49 767
	<u>1 254 867</u>	<u>1 225 891</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	239 426	269 385
Cotisations perçues d'avance	622 242	643 617
	<u>861 668</u>	<u>913 002</u>
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	39 688	49 767
AFFECTÉS À LA RÉSERVE	113 100	113 100
AFFECTÉS AU FONDS DE STABILISATION		
ET DE RÉDUCTION DE COTISATIONS	8 128	8 128
AFFECTÉS AUX PROJETS SPÉCIAUX	2 082	15 488
AFFECTÉS AUX ASSURÉS MEMBRES	39 465	39 465
AFFECTÉS À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	253 181	115 108
NON AFFECTÉS (DÉFICITAIRES)	(62 445)	(28 167)
	<u>393 199</u>	<u>312 889</u>
	<u>1 254 867</u>	<u>1 225 891</u>

Pour le conseil d'administration

David Bernier T.P.
administrateur

Luc Ouellet T.P.
administrateur

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

	2009						2008		
	Investis en immobilisation	Affectés à la réserve	Affectés au fonds de stabilisation et de réduction de cotisations	Affectés aux projets spéciaux	Affectés aux assurés membres	Affectés à l'assurance responsabilité	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	49 767	113 100	8 128	15 488	39 465	115 108	(28 167)	312 889	185 899
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(15 742) *	-	-	-	-	-	96 052	80 310	126 990
Acquisition d'immobilisations	5 663	-	-	-	-	-	(5 663)	-	-
Affectation d'origine interne (note 8)	-	-	-	(13 406)	-	138 073	(124 667)	-	-
SOLDE À LA FIN	39 688	113 100	8 128	2 082	39 465	253 181	(62 445)	393 199	312 889

* Correspond à l'amortissement des immobilisations

RÉSULTATS

	Budget	2009	2008
	\$	\$	\$
PRODUITS (ANNEXE 1)			
Cotisations	1 150 000	1 122 658	1 143 647
Frais d'étude de dossier et administration	22 000	18 889	23 219
Services rémunérés	121 000	284 033	270 334
Autres	24 000	74 140	59 962
	1 317 000	1 499 720	1 497 162
CHARGES (ANNEXE 2)			
Reconnaissance professionnelle	100 000	165 068	103 816
Tableau des membres et admission	29 000	28 747	30 274
Inspection professionnelle	30 000	29 896	17 842
Syndic et discipline	84 000	131 226	86 886
Relation avec le milieu	25 000	24 602	25 750
Promotion et communications	80 500	69 514	108 145
Administrateurs et mandataires	135 000	125 618	135 045
Sections	16 000	5 571	22 201
Gestion et soutien	262 000	285 641	269 479
Services aux membres	37 500	51 131	93 383
Salaires et avantages sociaux	515 000	502 396	477 351
	1 314 000	1 419 410	1 370 172
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3 000	80 310	126 990

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des technologues professionnels du Québec est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est constitué en vertu du Code des professions du

Québec. Il est exempté d'impôt.

L'Ordre a pour mission de promouvoir la reconnaissance des technologues et d'assurer la

qualité de leurs services professionnels afin de répondre à l'élément central du système professionnel québécois : la protection du public.

2- MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

En septembre 2008, l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a modifié le chapitre 1540, État des flux de trésorerie. Le chapitre exige que les organismes à but non lucratif présentent l'état des flux de trésorerie, à moins que les informations sur les flux de trésorerie soient évidentes à la lecture des autres états financiers et communiquées adéquatement dans les notes afférentes.

L'ICCA a modifié le chapitre 4400, Présentation

des états financiers des organismes sans but lucratif, afin que les entités concernées ne soient plus soumises à l'obligation de présenter séparément les actifs nets investis en immobilisations, sauf s'il s'agit d'une affectation d'origine interne.

L'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470 - Ventilation des charges des organismes sans but lucratif. Les organismes sans but lucratif devront fournir des informations sur les méthodes et les montants de répartition de leurs charges aux

états financiers.

L'ICCA a également modifié l'abrégié 123 du Comité sur les problèmes nouveaux. L'abrégié, qui s'appliquera dorénavant aux organismes sans but non lucratif, prévoit des indications sur la comptabilisation de produits, selon que l'organisme agit à titre d'interméd

L'organisme est à évaluer l'impact de ces nouvelles normes sur ses états financiers qui seront appliquées au cours du prochain exercice.

3 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que la publicité est diffusée.

Actifs nets non affectés

Ces actifs nets représentent les activités courantes de l'organisme. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont cumulés.

Actifs nets investis en immobilisations

Ces actifs nets représentent les actifs et les charges afférentes aux immobilisations.

Actifs nets affectés au fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation

Lors d'une réunion du conseil d'administration en juin 1998, il a été décidé que serait créée une réserve de stabilisation et de réduction de la cotisation afin de réduire ultérieurement les cotisations des membres.

Actifs nets affectés à la réserve

Lors d'une réunion du conseil d'administration en mars 1990, une politique a été révisée et il a été décidé que serait créée une réserve pour assurer les liquidités en cas de nécessité grave et pour garantir le remplacement des immobilisations désuètes.

Actifs nets affectés aux projets spéciaux

Lors d'une réunion du conseil d'administration en mars 2004, il a été décidé que serait créée une réserve pour les projets spéciaux afin d'assurer les liquidités nécessaires en cas de développement de projets spéciaux.

Actifs nets affectés aux assurés membres

Lors d'une réunion du conseil d'administration en mars 2004, il a été décidé que serait créée une réserve pour les assurés membres afin de réduire ultérieurement les primes d'assurances des membres.

Actifs nets affectés à l'assurance responsabilité

Lors d'une réunion du conseil d'administration en décembre 2006, il a été décidé que serait créée une réserve d'assurance en responsabilité professionnelle dans le but de pallier les hausses de primes et de réaliser des projets d'é-

ducation, de prévention des hausses en cas de sinistres ou de recherches afin de mieux servir ses membres en pratique privée.

Immobilisations

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Logiciels	Amortissement linéaire	20 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	20 %

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme comprennent l'encaisse, les placements, les créances et les créditeurs. Les justes valeurs de ces instruments financiers sont proches de leurs valeurs comptables. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'organisme à des risques significatifs de taux d'intérêt, de change ou de crédit.

L'organisme a identifié tous les placements comme étant détenus à des fins de transactions. Ces instruments sont constatés à leur juste valeur et les variations dans les justes valeurs sont constatées directement à l'état des résultats. La juste valeur des placements correspond au coût majoré des intérêts courus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

4- PLACEMENTS

	2009	2008
	\$	\$
Dépôts à terme, aux taux de 1 % et 3,15 %, échéant le 16 avril 2009 et le 27 mars 2010	595 508	768 875
Fonds mutuels, certificats de placements garantis	137 289	133 882
Parts permanentes Desjardins, au taux de 2,60 %	14 000	14 000
	746 797	916 757
Portion à court terme	595 508	768 875
	151 289	147 882

5- CRÉANCES

	2009	2008
	\$	\$
Clients	286 709	13 665
Avance à une société sous contrôle commun, sans intérêt ni modalité de remboursement	9 729	9 328
	296 438	22 993

6- IMMOBILISATIONS

	2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
			\$	\$
Mobilier et équipement	175 568	161 422	14 146	13 355
Équipement informatique	296 508	275 999	20 509	29 055
Logiciels	83 705	81 791	1 914	3 197
Améliorations locatives	29 655	26 535	3 120	4 160
	585 436	545 747	39 689	49 767

7- CRÉDITEURS

	2009	2008
	\$	\$
Fournisseurs	109 904	140 347
Frais courus	11 000	13 277
Taxes à la consommation	63 091	59 365
Salaires, vacances et déductions à la source	53 431	54 396
Dépôts sur sceaux et jongs	2 000	2 000
	239 426	269 385

8- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a autorisé l'affectation de 124 667 \$ des fonds non affectés aux fonds affectés selon la répartition présentée à l'état de l'évolution des actifs nets. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins, sans le consentement préalable du conseil d'administration.

9- OPÉRATIONS AVEC UNE SOCIÉTÉ SOUS CONTRÔLE COMMUN

L'Ordre des technologues professionnels du Québec a agi à titre de fiduciaire pour le compte de la Société québécoise pour

le développement des technologues, il a déboursé pour son compte un montant de 0 \$ (3 060 \$ en 2008).

10- MARGE DE CRÉDIT

Au 31 mars 2009, l'organisme disposait d'une marge de crédit bancaire de 100 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

11- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

En vertu d'un contrat de location exploitation échéant le 31 décembre 2006, la société s'est engagée à effectuer des versements minimums futurs totalisant 1 200 000 \$ et se répartissant comme suit:

	\$
2010	70 455
2011	17 614

L'organisme a conclu un contrat avec une firme de gestion pour l'administration de ses affaires. Le contrat couvre une période de 60 mois et se termine le 31 août 2009. Le versement prévu pour le prochain exercice est de 31 231 \$.

12- FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé, car il ne fournissait pas d'information supplémentaire utile sur les activités de financement et d'investissement et sur les effets qui en découlent.

VENTILATION DES PRODUITS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	Budget	2009	2008
	\$	\$	\$
Cotisations	1 150 000	1 122 658	1 143 647
Frais d'étude de dossier et administration	22 000	18 889	23 219
Services rémunérés			
Ventes de services	20 000	23 795	27 005
Ristourne d'assurances et frais administratifs	90 000	248 259	207 564
Revenus de publicité « Le Technologue »	5 000	5 550	29 222
Ventes de produits	6 000	6 429	6 543
	121 000	284 033	270 334
Autres			
Rencontre annuelle des T.P.	-	12 882	12 804
Subvention de l'Office des professions du Québec	-	33 018	-
Intérêts	16 000	20 032	29 636
Évaluation des inspecteurs	6 000	5 409	4 850
Divers	2 000	2 799	12 672
	24 000	74 140	59 962
	1 317 000	1 499 720	1 497 162

VENTILATION DES CHARGES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	Budget	2009	2008
	\$	\$	\$
Reconnaissance professionnelle			
Déplacement et représentation	2 000	5 325	2 081
Cotisations	58 000	57 833	50 328
Frais juridiques et représentation gouvernementale	40 000	101 441	50 862
Perfectionnement	-	469	545
	100 000	165 068	103 816
Tableau des membres et admission			
Déplacement et représentation	1 000	4 379	2 443
Frais de programmation	7 000	4 722	7 890
Papeterie, impression et fournitures	10 000	8 556	8 239
Poste et adressage	11 000	11 090	11 702
	29 000	28 747	30 274
Inspection professionnelle			
Honoraires et comité d'inspection professionnelle	30 000	29 896	17 842
Syndic et discipline			
Déplacements et représentation	-	-	354
Frais juridiques sur discipline	16 000	20 603	9 833
Honoraires de syndic	68 000	110 623	76 699
	84 000	131 226	86 886

VENTILATION DES CHARGES (suite)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	Budget	2009	2008
		\$	\$
Relation avec le milieu			
Déplacement et représentation	20 000	22 329	18 591
Divers	5 000	2 273	7 159
Honoraires de syndic	25 000	24 602	25 750
Promotion et communications			
TP Express	10 000	13 507	53 006
Rapport annuel	3 500	3 679	3 390
Bourses et prix d'exposition	6 000	5 752	5 295
Publicité	55 000	41 953	42 974
Communications	5 000	4 569	3 425
Consultation et sous-traitance	-	-	-
Déplacement et représentation	1 000	54	55
	80 500	69 514	108 145
Administrateurs et mandataires			
Réunion du Comité exécutif et du Conseil d'administration	75 000	72 971	76 610
Déplacement et représentation	55 000	47 721	53 169
Papeterie, impression et fournitures	1 000	336	676
Assurances	4 000	4 590	4 590
	135 000	125 618	135 045
Sections			
Remises	16 000	5 571	22 201
Gestion et soutien			
Déplacement et représentation	-	23	-
Cotisations	2 000	1 180	1 192
Divers	-	33 018	-
Formation et documentation	6 000	3 300	4 693
Mauvaises créances	-	-	10 000
Frais de vérification	6 500	6 035	6 375
Papeterie, impression et fournitures	16 000	16 342	19 932
Poste et adressage	19 000	14 430	18 888
Frais de communication	13 000	12 809	12 489
Loyer	69 000	70 455	68 320
Entretien de l'équipement	10 000	8 220	8 947
Location d'équipement	14 000	12 209	10 267
Assurances et taxes	12 000	12 614	12 170
Entretien du local	3 000	946	4 871
Intérêts et frais bancaires	10 000	11 913	11 072
Amortissement des immobilisations	15 000	15 742	15 792
Frais de gestion	66 500	66 405	64 471
	262 000	285 641	269 479
Services aux membres			
Rencontre annuelle des T.P.	-	12 882	13 010
Programme de développement professionnel	22 000	14 644	20 344
Frais de consultation	12 000	20 701	56 857
Achats de sceaux et joncs	3 500	2 904	3 172
	37 500	51 131	93 383
Salaires et avantages sociaux	515 000	502 396	477 351
	1 314 000	1 419 410	1 370 172

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009-2010

	\$	\$
REVENUS		
Cotisations des membres		1 150 000
Frais d'étude de dossiers et administration		18 000
Services		
Ventes de sceaux et jongs	6 000	
Intérêts sur dépôts et dividendes	16 000	
Ristournes d'assurances et frais administratifs	140 000	
Évaluation des inspecteurs	4 000	
Divers	2 000	
Total des services		168 000
Total des revenus		1 336 000
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux		505 000
Déplacements & représentation		
Réunions du Comité exécutif et du Conseil d'administration	75 000	
Déplacements et représentations	83 000	
Total des déplacements et représentation		158 000
Frais d'exploitation		
Papeterie et impression	20 000	
Postes et adressages	30 000	
Fournitures de bureau	7 000	
Documentation	2 500	
Télécommunications	13 000	
Internet	6 000	
Loyer du siège social	69 000	
Entretien des locaux	3 000	
Entretien d'équipements	10 000	
Assurances, taxes et permis	16 000	
Location d'équipements	14 000	
Amortissement des immobilisations	15 000	
Total des frais d'exploitation		205 500
Publications		
Bulletin TP Express	5 000	
Rapport annuel	3 500	
Total des publications		8 500
Frais bancaires et financiers		10 800
Sections		10 000
Cotisations		63 000
Rencontre annuelle des T.P.		-
Bourses		6 000
Publicité		35 000
Perfectionnement		2 000
Programme de développement professionnel		19 000
Frais de consultation		
Reconnaissance professionnelle	60 000	
Frais juridiques et disciplines	20 000	
Honoraires de gestion financière	66 500	
Honoraires de vérification	6 500	
Frais de programmation	7 000	
Honoraires de consultation	10 000	
Honoraires de syndic	85 000	
Honoraires d'inspection professionnelle	35 000	
Évaluation inspection préachat	-	
Total des frais de consultation		290 000
Divers		5 500
Total des dépenses		1 318 300
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		17 700

TABLEAU DES MEMBRES

Régions de domicile	Membres	Étudiants	Régions de domicile	Membres	Étudiants
Bas Saint-Laurent	141	16	Chaudière - Appalaches	229	37
Saguenay - Lac-Saint-Jean	95	34	Laval	232	28
Québec	333	55	Lanaudière	262	32
Mauricie	140	12	Laurentides	315	31
Estrie	143	19	Montérégie	799	84
Montréal	615	142	Centre-du-Québec	149	9
Outaouais	149	25	Hors Québec	27	-
Abitibi - Témiscamingue	75	9	Hors Canada	2	-
Côte-Nord - Nouveau-Québec	39	8			
Nord-du-Québec	10	-			
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	19	4	Total	3 774	545

RÉPARTITION DES MEMBRES

	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Membres en règle au début de l'exercice	3 876	3 871	3 895
+ Admissions	315	447	554
- Radiations	410	436	577
- Décédés	7	6	1
Membres en règle à la fin de l'exercice	3 774	3 876	3 871

LA COTISATION

La cotisation pour l'année 2008-2009 (1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009) s'établit comme suit :

Cotisation d'un membre de l'Ordre (T.S.c.A. ou T.P.)	330 \$
Cotisation finissant 1 (1 ^{er} exercice à l'Ordre)	120 \$
Cotisation finissant 2 (2 ^e exercice à l'Ordre)	230 \$
Cotisation d'un membre sans emploi	200 \$
Cotisation d'un membre en congé parental	200 \$
Cotisation d'un membre aux études à temps plein	150 \$
Cotisation d'un membre retraité	75 \$
Cotisation d'un étudiant affilié	22 \$

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008-2009

COMITÉ EXÉCUTIF

Alain Bernier, T.P. (06) - Président depuis 2000, membre du CA depuis 1995

Laval Tremblay, T.P. (03, 12) - Vice-président aux affaires administratives, depuis 1987

Richard Legendre, T.Sc.A. (03, 12) - Vice-président aux affaires professionnelles, depuis 1994

Joël Thériault, T.P. (13, 14, 15) - Vice-président aux communications, depuis 2004

Pierre Fleurant - Administrateur désigné parmi les membres nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ), depuis 2006

ADMINISTRATEURS (AU 31 MARS 2009)

Raymond Pelletier, T.P. (01, 11), depuis 1980

Sylvain Brassard, T.P. (02), depuis 2005 jusqu'au 13 mars 2009

Gilles Miville, T.P. (03, 12), depuis 1997

Michel Plourde, T.P. (04, 17), depuis 2003

Germain Thibault, T.P. (05), depuis 2001

Yanick Bouchard-Latour, T.P. (06), depuis 2004

Yves Bousquet, T.P. (06), depuis 2007

Richard Gervais, T.P. (06), depuis 1998

Guy Létourneau, T.P. (06), depuis 1984

Josée Gionet, T.P. (07), depuis le 13 mars 2009

Michel Theauvette, T.P. (07), depuis 2003 jusqu'au 11 septembre 2008

Marc Guimont, T.P. (08), depuis 1995

François Désy, T.P. (09, 10), depuis 2006 jusqu'au 28 août 2008

Yvon Germain, T.P. (13, 14, 15), depuis 2004

François Linteau, T.P. (13, 14, 15), depuis 2000

Michel Langelier, T.P. (16), depuis le 19 septembre 2008

Alain Paradis, T.P. (16), depuis 2005 jusqu'au 27 janvier 2009

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OPQ

Pierre Fleurant, depuis 2006

Gina Gaudreault, MBA, depuis 2007

Jeanne Grimard, depuis le 31 juillet 2008

Michel Toupin, depuis 2007 jusqu'au 29 janvier 2009

SECRÉTAIRE

Denis Beauchamp, c.a.é.

SYNDIC

Chenel Lauzier, T.P.

SYNDICS ADJOINTS

Pierre Bonneville, T.P.

Denis J. Dubois, T.P.

Serge Dumas, T.P.

Gilles Y. Hamel, T.P.

SYNDIC AD HOC

Guy Veillette, T.P., depuis le 13 mars 2009

DÉLÉGUÉ AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Alain Bernier, T.P.

Richard Legendre, T.Sc.A., délégué substitut

COMITÉS (AU 31 MARS 2009)

ADMISSION ET AGRÈMENT

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)

Denis Côté, T.P.

Paul O'Boone, T.P.

Diane Montour, T.P. (secrétaire)

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Deux représentants du courtier

Membre élu à la vice-présidence aux affaires administratives

Richard Gervais, T.P.

Jean-Guy Slevan, T.P.

Un membre ad hoc (expert technique au besoin)

Direction générale (secrétaire)

CONSEIL DE DISCIPLINE

M^e Simon Venne (président nommé par le gouvernement)

Yvan Fortin, T.P.

Yan Lévesque, T.P., depuis le 6 juin 2008

Normand Léveillé, T.P., jusqu'au 17 mai 2008

Léopold Thérout, T.P.

M^e Nicole Bouchard (secrétaire)

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Louis-Philippe Arsenault, T.P., président

Maurice Charbonneau, T.P.

Serge Gingras, T.P.

Yan Lauzon, T.P.

Marc Raby, T.P.

Frédéric Rioux, T.P.

Direction des affaires professionnelles et juridiques (secrétaire)

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT

Louis Parent, T.P., (président par intérim), depuis le 13 mars 2009

Patrick Gautreau, T.P.

(président), jusqu'au 13 mars 2009

Alain Corbeil, T.P., depuis le 12 décembre 2008

Jean-François Labelle, T.P., jusqu'au 15 octobre 2008

Hakim Məldji, T.P.

Janick Marinier, T.P.

Direction générale (secrétaire)

FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)

Hugues Girardin, T.P.

Manon Chiasson, représentante du ministère de l'Éducation, jusqu'au 23 avril 2008

Lucie Michon, représentante du ministère de l'Éducation, depuis le 23 avril 2008

François Vézina-Roy, représentant suppléant du ministère de l'Éducation, depuis le 23 avril 2008

Anne Filion, représentante de la Fédération des cégeps

Isabelle Lamarre, représentante de la Fédération des cégeps

Direction générale (secrétaire)

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Jean Picard, T.P. (président)

Marie-Claude Bastien, T.P.

Denis Bertrand, T.P.

Rénauld Cyr, T.P., depuis le 6 juin 2008

Serge Gingras, T.P.

Guyline Houle, T.P.

Yvan Lemay, T.P.

Régis Marinoza, T.P.

Paul Roy, T.P.

Serge Toutant, T.P.

Jean Trépanier, T.P., jusqu'au 6 juin 2008

Robert H. Bourdon, T.P. (inspecteur), depuis le 13 mars 2009

Gilles Cardinal, T.P. (inspecteur)

Gilles Dallaire, T.P. (inspecteur)

Charles Duguay, T.P. (inspecteur)

François Giroux, T.P. (inspecteur)

Gilles Masse, T.P. (inspecteur), jusqu'au 14 janvier 2009

Jean-Claude Morin, T.P. (inspecteur)

Liste de membres proposés selon la technologie de travail analysée

Direction des affaires professionnelles et juridiques (secrétaire)

PLACEMENTS FINANCIERS

Laval Tremblay, T.P.

Germain Thibault, T.P.

Direction générale

PRIX DE L'ORDRE

Florent Boivin, T.P. (président)

Michel Beaulieu, T.P.

Jean-Marc Simon, T.P.

Coordonnatrice aux communications (secrétaire), jusqu'au 16 décembre 2008

Directeur du développement professionnel (secrétaire), depuis le 16 décembre 2008

RÉVISION

Michel Toupin, (président), administrateur nommé par l'OPQ, jusqu'au 29 janvier 2009

Jeanne Grimard, administratrice nommée par l'OPQ, depuis le 13 mars 2009

Luc Gendron, T.P.

Gervais Lessard

Paul Thérout, T.P., depuis le 19 septembre 2008

M^e Nicole Bouchard (secrétaire)

SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DU SYNDIC ET DES SYNDICS ADJOINTS

Michel Toupin, administrateur nommé par l'OPQ, jusqu'au 29 janvier 2009

Gina Gaudreault, administratrice nommée par l'OPQ, depuis le 13 mars 2009

Marc Guimont, T.P.

Guy Létourneau, T.P.

Gilles Miville, T.P.

PERSONNEL PERMANENT (AU 31 MARS 2009)

Denis Beauchamp, c.a.é., directeur général et secrétaire de l'Ordre

M^e Marie-Claude Simard, directrice des affaires professionnelles et juridiques

Denis-Philippe Tremblay, directeur du développement professionnel

Bianca Desrosiers, coordonnatrice aux communications,

jusqu'au 16 décembre 2008

Sara El-Siblani, collaboratrice aux affaires professionnelles et juridiques, depuis le 22 janvier 2009

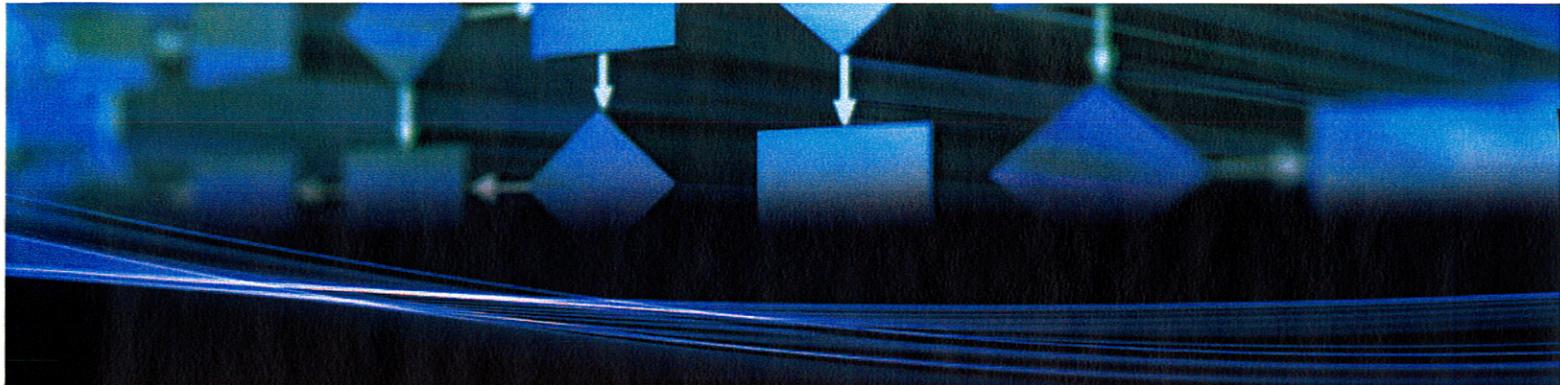
Solange Faucher, agente aux affaires professionnelles, jusqu'au 1^{er} décembre 2008

Anne Larue, préposée à l'information, jusqu'au 28 novembre 2008

Lisette Lavoie, adjointe administrative

Diane Montour, T.P., agente à l'admission et à l'agrément
Denis Sénéchal, adjoint au développement professionnel, désigné aux cégeps

Šárka Spačková, préposée à l'information, depuis le 28 novembre 2008



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

720-1265, rue Berri, Montréal, Qc H2L 4X4
Tél.: 514 845-3247 ou 1 800 561-3459
Télec. : 514 845-3643
Courriel : info@otpq.qc.ca
Site Web : www.otpq.qc.ca



MODIFICATION AU RAPPORT ANNUEL 2008-2009

- Au point 11, des Notes complémentaires, ENGAGEMENTS CONTRACTUELS, page 18, qui se lit comme suit :

En vertu d'un contrat de location exploitation échéant le 31 décembre 2006, la société s'est engagée à effectuer des versements minimums futurs totalisant 1 200 000 \$ et se répartissant comme suit :

	\$
2010	70 455
2011	17 614

L'énoncé devrait se lire comme suit :

11 – ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements de l'organisme, en vertu d'un bail de location, totalisent 88 068 \$ et se détaillent comme suit :

	\$
2010	70 455
2011	17 614

